

Les opérations hivernales à Brampton

Voici de quoi la Ville se charge lorsqu'il neige :

- ✓ **D'abord, les équipes épandent du sel et déneigent des routes principales.** Il s'agit de routes principales à forte circulation, reliées aux transports en commun de Brampton ou au Züm ou desservies par une école publique ou séparée de Peel.
- ✓ **Une fois que les routes principales sont dégagées, les équipes commencent à épandre du sel dans les rues résidentielles.** Ce sont les rues de votre quartier.
Les rues résidentielles :
 - ne sont déblayées que lorsque qu'au moins 7,5 cm (3 pouces) de neige tombent en une seule tempête. C'est le diamètre d'une rondelle de hockey ou c'est un peu plus gros qu'une balle de cricket.
 - ne sont pas déblayées jusqu'à la chaussée même comme les routes principales. Il est normal que de la neige reste sur le sol, même lorsque la rue est déblayée.
- ✓ **La Ville déblaye et épand du sable également sur les sentiers récréatifs des parcs, ainsi que sur les trottoirs qui sont situés:**
 - sur une route principale
 - sur l'itinéraire des transports en commun de Brampton ou du Züm
 - devant un parc ou une installation de la ville derrière votre propriété
 - en bordure de rue (pas de talus recouvert de gazon entre le trottoir et la route)

Tous les autres trottoirs sont sous la responsabilité du propriétaire.

Les équipes aspirent à ce que toutes les routes, les trottoirs et les sentiers récréatifs soient entretenus dans les 24 heures suivant la fin d'une chute de neige. Toutefois, cela peut prendre plus de temps si les conditions météorologiques sont rigoureuses.

En tant qu'habitant, voici la manière dont vous pouvez changer la mise :

- ✓ Dégagez le trottoir devant et à côté de votre maison avant 11 h le jour suivant une chute de neige.
- ✓ Ne pelletez pas la neige de votre propriété sur la route ni sur le trottoir.
- ✓ Le jour de la collecte des déchets, dégagez un emplacement pour vos chariots au bas de votre entrée ou sur le boulevard juste derrière le trottoir. Ne les placez pas sur le trottoir ni sur la route.
- ✓ Quand il neige, ne vous gardez pas dans une rue tant sur laquelle on a répandu du sel ou qui a été déblayée. Les équipes ne peuvent pas bien sillonner une rue quand des voitures sont garées dessus.

Restez connectés!

- ✓ Visitez l'adresse www.brampton.ca/snow pour de plus amples renseignements sur l'hiver, notamment les mises à jour 24 heures sur 24 relatives à l'état de déneigement.
- ✓ Suivez [@CityBrampton](https://twitter.com/CityBrampton) sur Twitter et aimez la [Ville de Brampton](https://www.facebook.com/CityBrampton) sur Facebook.